





La commune de SAINT-VARENT a recruté six agents recenseurs, ils seront repartis en six districts (trois districts pour le centre-bourg, et trois districts pour les villages et hameaux

DISTRICT N° 1

Nord/Est agglomération

Agent recenseur:

Mme Virginie MATHIS

Avenue de la Gare côté impair - chemin du Vaudoré - rue du Fief de la Croix – rue de la Laiterie – place du Général de Gaulle côté pair – rue Novihéria côté pair – impasse de l'Espérance – rue de la Gendarmerie – rue de la Poste – rue du Puits – place et rue de l'Hôtel de Ville – rue de la Préfecture – chemin de Maunouet – chemin de la Combe – rue de l' Avenir – Rue Nepveu – chemin de la Fontaine et rue du Vieux Pont.



DISTRICT N° 2Sud/Est agglomération

Agent recenseur:

Mme Anne-Marie AUBER

Avenue de la Gare côté pair - rue de la Mare - rue de la Perception -rue des Bournais - place du 14 juillet - place du Général de Gaulle côté impair - route de Bouillé - route de Glénay - place des Tilleuls - rue Novihéria côté impair - rue du Bois de la Porte - allée du Bois de la Porte - Route de Pierrefitte - Impasse des Tonnelles.

DISTRICT N° 3 : Nord/Est agglomération

Agent recenseur: Mme Bénédicte BRUNET

Avenue des Platanes - Village retraite - rue des Camélias - route de Conquenuche - rue et chemin de la Plaine des Moulins - route de Thouars - impasse de Thouars - Zone artisanale - rue du Thouaret - rue de l'Aubépine - rue et impasse des Quatre Vents - rue des acacias - L'Annexe - chemin du Paradis - route de Pierrefitte - rue Montrabais - rue de l'Eglise - rue Novihéria côté impair, à partir du n° 25.



DISTRICT Nº 4

Nord Est Villages

Agent recenseur : Mme Charlotte JOUOT

Le Chillou - Chauffour - Donneuil - Chevrie - Boucoeur - Riblaire.



DISTRICT N° 5

Sud Villages

Agent recenseur : Mme Claudine REIGNIER

Bouillé - La Croix Marteau - La Digue - La Nouette - Chiré - La Viandière - Les Oliviers.

DISTRICT N°6 : Ouest Villages

Agent recenseur: M. Daniel LECONTE

Le Breuil - Dixmé - La Brosse - La Joatière - Pressigny - Le Chaffaud - L'Etang - Les Ormeaux - Le Four - La Malotterie - Le Grand Pâtis - La Rivière - Migné - Conquenuche - Le Moulin de Marsais - Marsais.















Cette année, le recensement se déroule dans votre commune!

Il a lieu du 15 JANVIER au 14 FÉVRIER 2015.

Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr. Voici toutes les informations pour mieux comprendre et pour bien vous faire recenser!

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Des résultats du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transports sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe!

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE: PAS BESOIN DE VOUS DÉPLACER

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous le préférez, les questionnaires papier à remplir concernant votre logement et les personnes qui y résident.

- Si vous choisissez de répondre par internet, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Le recensement en ligne, c'est ici ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent vous a remis lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.
- > Sinon, remplissez lisiblement les questionnaires papier que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous y aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR: VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Pour plus d'informations, consultez le site internet : www.le-recensement-et-moi.fr





